

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le lundi 3 mai 2021 à 19 h 30.

**PRÉSENCES :** Monsieur Rodrigue Cantin, maire  
Madame Josée Lavoie, conseillère  
Madame Carole Bouchard, conseillère  
Monsieur Martial Gauthier, conseiller  
Monsieur Tony Paré, conseiller  
Madame Martine Verville, conseillère

**ABSCENCES :**

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :** Madame Pascale Deschesnes, directrice générale, secrétaire-trésorière

---

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois d'avril 2021
- 2.5. Liste des comptes d'avril 2021
- 2.6. Dépôt du bilan financier trimestriel (Janvier à mars 2021)

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1. Proclamons la promotion de la santé mentale
- 3.2. Acceptation soumission informatique
- 3.3. Demande d'aide financière au programme PPA-CE
- 3.4. Avis de motion – Règlement 271-2021 modifiant le règlement 256-2019 sur la gestion contractuelle
- 3.5. Projet de règlement 271-2021 modifiant le règlement 256-2019 sur la gestion contractuelle

**4. LOISIRS ET CULTURE**

- 4.1. Priorisation des projets du milieu 2021
- 4.2. Engagement – Animatrices camp de jour 2021 – Saison estivale 2021
- 4.3. Cercle des fermières - Demande d'exemption de taxes

**5. URBANISME**

**6. DONS ET SUBVENTIONS**

**7. CORRESPONDANCE**

- 7.1. Lettre Ministre déléguée à l'Éducation

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

- 8.1. Suivi du conseil

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

- 9.1. ..
- 9.2. ...
- 9.3. ...

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

307-05-21

**QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

9.1. Tirage terrain camping – Gagne ta place au soleil

2.2. **EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2021**

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

308-05-21

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 avril 2021.

2.3. **DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit à déclarer.

2.4. **APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021**

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

309-05-21

**QUE** le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 10 274.56\$ pour le mois d'avril 2021.

2.5. **LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2021**

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

310-05-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 20 572.22\$ ainsi que celle des comptes payés d'avance au montant de 5 406\$ pour d'avril 2021.

2.6. **DÉPÔT DU BILAN FINANCIER TRIMESTRIEL (DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 MARS 2021)**

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le bilan financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021.

DESCRIPTION	Réel	Budget 2021
<b>REVENUS</b>		
Taxes	453 149	449 711
Transferts	8 392	290 207
Paiement tenant lieu de taxes	0	28 271
Services rendus	10 276	45 800
Imposition droits	1 279	4 900
Amendes et pénalités	1 330	50
Autres revenus	12 485	12 962
Intérêts	4 476	7 654
<b>TOTAL</b>	<b>491 387</b>	<b>839 555</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	52 092	265 627
Sécurité publique	8 661	65 686
Transport	34 899	248 621

Hygiène du milieu	18 007	97 731
Aménagement, urbanisme	3 364	32 889
Santé et bien-être	5 065	10 130
Loisirs et culture	12 378	74 518
	<b>134 466</b>	<b>795 202</b>
<b>Financement</b>		
Frais d'intérêt	4 150	11 464
Remboursement dette	5 000	39 075
	<b>9 150</b>	<b>50 539</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
	2 260	-14 756
<b>Appropriation du surplus accumulée</b>		
	0	
<b>Surplus (déficit)</b>		
	<b>345 511</b>	<b>8 570</b>

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1. PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

**CONSIDÉRANT QUE** promouvoir la santé mentale, c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule **du 3 au 9 mai 2021** ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

311-05-21

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Carole Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

#### 3.2. ACCEPTATION SOUMISSION INFORMATIQUE

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par madame Josée Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

312-05-21

D'accepter la soumission de TÉLÉNET communication pour la mise à niveau des systèmes informatiques de la municipalité au montant de 1 216.20\$ plus taxes annuellement.

#### 3.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PPA-CE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder au drainage des fossés sur son territoire;

313-05-21

Sur la proposition de monsieur Martial Gauthier, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particuliers d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 20 000,00\$.

#### 3.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 271-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 256-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

314-05-21

Je soussigné madame Martine Verville, DONNE AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 256-2019 sur la gestion contractuelle;

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture des règlements lors de son adoption.

3.5. **PROJET RÈGLEMENT 271-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 256-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 256-2019 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le Saint-Edmond-les-Plaines, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 03 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

315-05-21

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par monsieur Tony Paré et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement soit adopté et qu'il soit ordonné ce qui suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 256-2019 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :
- 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines le 03 mai 2021.

\_\_\_\_\_  
**RODRIGUE CANTIN**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**PASCALE DESCHESNES**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

4. **LOISIRS ET CULTURE**

4.1. **PRIORISATION DES PROJETS DU MILIEU 2021**

316-05-21

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par madame Josée Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil réserve un montant de 5 000\$ pour le salaire de l'agent local en loisirs comme mentionné dans la résolution 275-03-21;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds participatif 2021 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2021, tel que déposé par le comité de développement porteur du milieu.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds participatif en 2021 sont les suivants :

Nom du projet	Organisme	Montant demandé
Activité semaine de relâche 2021	Municipalité (CDPM)	357\$
Inauguration du sentier d'hébertisme combiné avec le mois de l'arbre	Municipalité (CDPM)	500\$
Marquage au sol	Municipalité (CDPM)	480\$
Reconnaissance des bénévoles	Municipalité (CDPM)	500\$
Activité d'Halloween	Municipalité (CDPM)	250\$
Activité de Noël	Municipalité (CDPM)	250\$
Équipement de loisirs pour le camp de jour	Municipalité (CDPM)	600\$
50 <sup>ème</sup> anniversaire et soirée de reconnaissance, mai 2022	Club explorateur	2438\$
Affiches explicatives des équipements et acquisition d'équipement de sécurité	Héritage Agricole	1500\$
56 <sup>ème</sup> Carnaval de Saint-Edmond, février 2022	Carnaval	1125\$

#### 4.2. ENGAGEMENT – ANIMATRICES CAMP DE JOUR- SAISON ESTIVALE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les animatrices ont été rencontrées le mardi 27 mai 2021 par le comité des ressources humaines et la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux animatrices sont admissibles à la subvention d'emploi été de Service Canada;

**CONSIDÉRANT QU'**elles sont disponibles pour toute la durée du camp de jour et qu'elles démontrent un intérêt réel à travailler dans le milieu auprès des jeunes

317-05-21

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'engager Anais Martel et Jane Martel à titre d'animatrice de camp de jour de la municipalité pour la saison estivale 2021.

DE donner un traitement salarial de 14,00\$ de l'heure;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les contrats de travail des deux animatrices.

#### 4.3. CERCLE DES FERMIERES – DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES

**CONSIDÉRANT QUE** le 10 septembre 2002, le Cercle de fermières de St-Edmond a obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée dans l'Atelier des fermières de St-Edmond au 130, avenue Tremblay à Saint-Edmond-les-Plaines et que cette exemption a été prolongée pour une durée de 9 ans en 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle de fermières de St-Edmond est toujours propriétaire et occupe toujours l'Atelier des Fermières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation principale n'a pas été modifié et consiste à exécuter des travaux qui sont de la création, et ce, à partir de la transformation du textile comme l'indiquent le premier alinéa de l'article 243.8 et des paragraphes 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article ainsi que du paragraphe 5<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 243.10 de la loi sur la fiscalité municipale;

318-05-21

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur Tony Paré, appuyé par monsieur Martial Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines appui le Cercle de fermières de St-Edmond dans ses démarches auprès de la Commission municipale du Québec afin que la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières soit reconduite suite à la révision périodique.

#### 5. URBANISME

#### 6. DON ET SUBVENTION

#### 7. CORRESPONDANCE

##### 7.1. MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ÉDUCATION

#### 8. RAPPORT DES COMITÉS

##### 8.1. SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres des différents comités.

#### 9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est ajouté à la séance.

**10. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

319-05-21

**QUE** la présente assemblée soit et est levée à 20 h 25.

---

M. RODRIGUE CANTIN  
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

---

MME PASCALE DESCHESNES  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Rodrigue Cantin,  
Maire